

REGLEMENT DU CMB Episode V : La résurrection du Phénix
N3-R4 / R5-R6 / D / P en Doubles et Mixte
Les 18 et 19 mai 2019

Article 01 Le tournoi est autorisé sous le numéro XXXXXXXXXXXXXXXX

Article 02 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après. Il aura lieu au gymnase Descartes, 15 boulevard Archimède, 77420 CHAMPS-SUR-MARNE sur 5 terrains.

Article 03 Le Juge-Arbitre du tournoi est Hugo ANEST. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement un joueur ne respectant pas un point de ce règlement.

Article 04 Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBAD autorisés à jouer dans les catégories sénior ou vétéran et à partir de la catégorie benjamin (les joueurs des catégories en dessous ne seront pas pris en compte).

Les séries sont divisées comme suit: N3-R4 / R5-R6 / D / P en Doubles (homme et femme) et Mixte. Des catégories pourront être fusionnées selon le nombre d'inscrits. Le comité d'organisation pourra fermer une catégorie en cas d'inscriptions insuffisantes.

Article 05 Les surclassements sont libres.

Article 06 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Article 07 Les tableaux se jouent en poules, suivies d'une élimination directe. Toutefois le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode de qualification en cas de variation des inscriptions.

Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre paires inscrites.

Article 08 Les volants officiels sont les « Babolat grade 2 ». Le comité d'organisation fournit les volants pour les finales.

Article 09 La date limite d'inscription est le jeudi 18 avril 2019. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée (cachet de la poste) selon le format STANDARD de la LIFB.

Le classement pour l'établissement des tableaux sera celui du jeudi 18 avril 2019. Une mise à jour le samedi 4 mai ne servira qu'à établir les têtes de séries du tournoi.

Article 10 L'inscription au tournoi ne peut se faire que par voie postale et le moyen de paiement par chèque à l'ordre de : CMB Badminton (courrier à LECOQ Sophie, 1 allée des fauvelles - 77420 Champs-sur-Marne). Les inscriptions sans chèque et par mail ne sont pas prises en compte.

Article 11 Le montant des droits d'engagement est de 15€ pour 1 tableau, 20 € pour 2 tableaux. 2 euros par inscription sont reversés à la Fédération. Les forfaits intervenants après la date limite d'inscription ne seront pas remboursés, sauf justificatif valable.

Article 12 Tout partenaire d'un joueur défaillant doit prévenir le comité d'organisation de son nouveau choix de partenaire (proposé par le comité d'organisation ou le joueur) ou de sa non-participation.

Article 13 Toute modification d'inscription doit être précisée par email à sophie.lecoq61@sfr.fr

Article 14 Chaque joueur doit être en règle avec la FFBAD et en possession de sa licence compétition le jour du tirage au sort et de la compétition.

Article 15 Chaque joueur autorise la diffusion de photographies prises pendant la compétition, sauf avis contraire donné par écrit le jour du tournoi.

Article 16 Chaque joueur s'inscrivant à ce tournoi doit pouvoir se libérer sur les deux jours.

Article 17 Chaque joueur est autorisé à jouer dans deux tableaux maximum.

Article 18 Chaque joueur doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Article 19 Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport doit l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

Article 20 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel de leur nom et le début de leur match.

Article 21 Chaque joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain.

Article 22 Les matchs sont auto-arbitrés jusqu'aux finales. Pour celles-ci, un arbitre (ou faisant office) pourra être proposé (selon disponibilité) par le comité d'organisation au Juge-Arbitre. Cependant, à tout moment du tournoi, tout joueur peut faire appel au Juge-Arbitre, qui pourra désigner (selon disponibilité) un arbitre (ou faisant office).

Article 23 Le temps de repos entre deux matchs est au minimum de 20 minutes.

Article 24 En cas de forfait ou de problème, et seulement les jours de compétition vous pouvez joindre Sophie ou Lise

Article 25 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.